

REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE N'DJAMENA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES

Unité-Travail-
Progrès
وحدة - عمل - تقدم



جمهورية تشاد

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي والابتكار

امانة الدولة

الإمارة العامة

المعهد العالي لإعداد المعلمين بـ نجامينا

الإمارة العامة

Décision N° 019 /RT/MESRS/SE/SG/ENS-NDJ/DE/2025

Portant désignation des membres du jury unique de délibération des examens au titre de l'année académique 2024-2025 à l'Ecole Normale Supérieure de N'Djaména (ENS-NDJ)

Le Directeur Général de l'Ecole Normale Supérieure de N'Djaména

- Vu** la constitution ;
Vu la Loi N° 16/PR/2006 du 13 mars 2006, portant Orientation du Système Educatif Tchadien ;
Vu l'ordonnance N° 006/PR/2011 du 16 février 2011 portant création des Ecoles Normales Supérieures du Tchad ;
Vu le Décret N°001/PR/2024 du 23 mai 2024, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 002/PR/PM/2024 du 27 mai 2024, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le Décret N°030/PR/PM/2024, du 26 juin 2024, portant structure générale du Gouvernement et Attributions de ses Membres ;
Vu le Décret N°0199/PT/PM/MESRSI/2023 du 10/02/2023, portant organigramme du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation,
Vu le Décret N°1519/PR/PM/MESRSFP/97 du 12/12/2011, portant organisation et fonctionnement de l'Ecole Normale Supérieure de N'Djaména (ENS-NDJ) ;
Vu le Décret N°1941/PT/MESRSI/2023 du 13/07/2023, portant nomination à des postes de responsabilité dans les Ecoles Normales Supérieures du Tchad ;
Vu l'Arrêté N°131/PR/PM/MESRSFP/SE/SG/DGSRFP/DESP/24 du 22/08/2024, portant calendrier académique des Etablissements d'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation professionnelle au titre de l'année 2024-2025 ;
Vu les nécessités de service ;

Sur proposition de la Directrice des Etudes

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury de délibération des examens des semestres pair et impair à l'ENS-NDJ au titre de l'année académique 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

Président : M. ISSA YOUSOUF

1^{er} vice-Président : M. YAYA YOUSOUF YAYA

2^e vice-Président : M. KOSSADOUM NGARMADJI

Membres :

M. ABDELATIF HISSEINE
M. ABDAMAN DADI CHIDI
M. BABIKIR MAHAMAT ABDOULAYE
M. BARKA IBRAHIM MAHAMAT
M. DJIBRINE RAMADANE AKHAYE
M. DJISNEBEYE LEVY
M. DJODE OUMAR ABDOULAYE
M. GOUATAINE SEINGUE ROMAIN
M. HAROUN ALI ADANNOU
M. HISSEINE MAHAMAT ICHEGUIR
M. ISMAIL MAHAMAT TAHIR KORUMI
M. KHAMIS ABDOULAYE KHAMIS
M. LAOHUDUMAYE BONOYE ALEXANDRE
M. MAHAMAT ANNOUR BECHIR
M. MAHAMAT DJIBRINE ADOUM
M. MAHAMAT IBNI BICHARA
Mme. MIDEBEL DEKOULA (F)
Mme. FATIME ALWALI MAHAMAT
Mme. NELOUMDENE HAROUNA
M. MOUSSA ALI ISSA
M. PAKOUARE KEBZABO
M. SOULEYMAN IBRAHIM YOUSSEUF
M. SOUMAINE AHMAT
Mme. TOUKOURA KOUMATOU
M. ZAKARIA SEID

Supervision :

- Secrétaire Général : M. ISSA SEIGUE AHMAT
- Directrice des Etudes : M. HAMIDE ABRAS RAHMA

Coordination :

- Le Chef de Service de la Scolarité : M. ATTEIB ADAM BAYE
- L'agent comptable : M. MAHAMAT DJOUMA ABDOULAYE
- Le Chargé du suivi : M. HABIB MAHAMAT

Article 2: La participation des membres du jury aux différents séances des travaux est obligatoire. A cet effet, le Président du jury est tenu à dresser une liste de présence à chaque séance.

Article 3: La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

N'Djamena, le 13/04/25
Le Directeur Général de l'ENS-NDJ

ISSA YOUSSEUF

